



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 18 janvier 2018 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 12 janvier 2018

Présents : Jean Pierre FAVORY, Claude THUAUX, Fabrice MAURY, Francine ARPAILLANGE, Jacques PARENT, Robert PEGOURIE, Viviane ROUMIGUIERE, Bernard VALADE, Benoît ARTEIL, Solenne MALBETH, François NADAUD, Patricia MARTIN, NEYENS Régis

Absent excusé: Arne THIES

Secrétaire de séance : Mme Viviane ROUMIGUIERE

Délibération n°01/2018 : *Budget principal 2017 : décision modificative budgétaire n°7*

N°Article	Libellé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
739221	Attribution de compensation		7900
6553	SDIS	7900	

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
Jean-Pierre FAVORY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

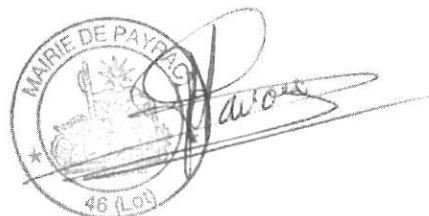
046-214602153-20180118-012018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018

Affichage : 19/01/2018

Le Maire



DÉPARTEMENT DU
LOT
Commune de PAYRAC
46350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 18 janvier 2018 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVORY, Maire.

Nombre de
conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation : 12 janvier 2018

Présents : Jean Pierre FAVORY, Claude THUAUX, Fabrice MAURY, Francine ARPAILLANGE, Jacques PARENT, Robert PEGOURIE, Viviane ROUMIGUIERE, Bernard VALADE, Benoît ARTEIL, Solenne MALBETH, François NADAUD, Patricia MARTIN, NEYENS Régis

Absent excusé: Arne THIES

Secrétaire de séance : Mme Viviane ROUMIGUIERE

Délibération n°02/2018 : Autorisation de dépenses BP 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 01^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 01^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, sur autorisation de l'assemblée délibérante, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
 CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée pour le 1^{er} trimestre 2018 ;
 CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;
 AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du prochain budget.
 DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

Opération Article	LIBELLE	Crédits par dépense d'équipement avant 201	AUTORISATION DE CREDITS 2018 JUSQU'AU VOTE DU BP 2018
Opération nouvelle n°308 Article 2158	Poste à souder	235 756 €	280 €
Opération nouvelle n°309 Restructuration école Article 2031	Réhabilitation et restructuration école	235756/4 = 58 939	55 000.00€

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et que dessus et au registre sont les signatures.

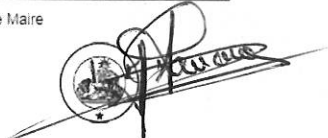
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

046-214602153-20180118-022018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2018
 Affichage : 19/01/2018

Le Maire



Pour copie conforme :
 Le Maire
 Jean-Pierre FAVORY.

